



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 23

No. FDS : 229731
V015.0

Loc.9497 50ml ES/PT _Kit Comp A

Révision: 10.11.2025

Date d'impression: 21.01.2026

Remplace la version du: 05.08.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Loc.9497 50ml ES/PT _Kit Comp A
UFI: CVT9-GX2H-Y20W-X4Y2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
Résine époxyde

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie. AG
Adhesives
Aeschengraben 29
4051 Basel

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 70 00

SDSinfo.Adhesive@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet www.mysds.henkel.com ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Irritation cutanée	Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.	
Irritation oculaire	Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.	
Sensibilisant de la peau	Catégorie 1
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	
Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 2
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
Toxique pour la reproduction	Catégorie 1B
H360F Peut nuire à la fertilité.	

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:**Contient**

Résine époxy bisphénol F-épichlorydrine

2,2-Bis[P-(2,3-époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A)
1,4-BIS(2,3-éPOXYPROPOXY)BUTANE (ETHER DIGLYCIDIQUE DU 1,4-BUTANEDIOL)

Mention d'avertissement:

Danger

Mention de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H360F Peut nuire à la fertilité.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Conseil de prudence:
Prévention**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

**Conseil de prudence:
Intervention**

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Les substances suivantes sont présentes à une concentration $\geq$ la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient aucune substance dans une concentration $\geq$ à la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 qui est évaluée comme étant un PBT, vPvB ou ED.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE	Informations complémentaires
Résine époxy bisphénol F- épichlorhydrine -----9003-36-5 01-2119454392-40	20- < 40 %	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 2, H411		
2,2-Bis[P-(2,3-époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3 216-823-5 01-2119456619-26	5- < 10 %	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	Eye Irrit. 2; H319; C >= 5 % Skin Irrit. 2; H315; C >= 5 %	
1,4-BIS(2,3- éPOXYPROPOXY)BUTANE (ETHER DIGLYCIDIQUE DU 1,4-BUTANEDIOL) 2425-79-8 219-371-7 01-2119494060-45	1- < 5 %	Acute Tox. 4, Oral.e.aux.es, H302 Acute Tox. 4, Cutané, H312 Acute Tox. 4, Inhalation, H332 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319 Repr. 1B, H360F	inhalation:ATE = 11,01 mg/l;vapeur	

Si aucune valeur ATE n'est affichée, veuillez vous référer aux valeurs LD/LC50 dans la section 11.
Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

YEUX : Irritation, conjonctivite.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:

eau, carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO₂) et de l'oxyde nitrique (NO_x) risquent d'être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de sécurité.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Voir le conseil à la section 8.

Mesures d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la réglementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Se reporter à la Fiche Technique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Résine époxyde

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**Valable pour
Suisse

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
oxyde d'aluminium 1344-28-1		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
oxyde d'aluminium 1344-28-1		3	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
oxyde d'aluminium 1344-28-1		24	Valeur Limite Court Terme		SMAK

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine résines époxydiques 9003-36-5	Eau douce		0,003 mg/l				
Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine résines époxydiques 9003-36-5	Eau salée		0,0003 mg/l				
Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine résines époxydiques 9003-36-5	Usine de traitement des eaux usées.		10 mg/l				
Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine résines époxydiques 9003-36-5	Sédiments (eau douce)				0,294 mg/kg		
Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine résines époxydiques 9003-36-5	Sédiments (eau salée)				0,0294 mg/kg		
Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine résines époxydiques 9003-36-5	Terre				0,237 mg/kg		
Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine résines époxydiques 9003-36-5	Eau (libérée par intermittence)		0,0254 mg/l				
Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine résines époxydiques 9003-36-5	Air						aucun danger identifié
Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine résines époxydiques 9003-36-5	Prédateur						pas de potentiel de bioaccumulation
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3	Eau douce		0,006 mg/l				
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3	Eau douce – intermittent		0,018 mg/l				
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3	Eau salée		0,001 mg/l				
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3	Eau de mer - intermittent		0,002 mg/l				
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3	Usine de traitement des eaux usées.		10 mg/l				
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3	Sédiments (eau douce)				0,341 mg/kg		
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3	Sédiments (eau salée)				0,034 mg/kg		
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3	Air						aucun danger identifié
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3	Terre				0,065 mg/kg		
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3	oral				11 mg/kg		
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Eau douce		0,111 mg/l				
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Eau salée		0,011 mg/l				
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Usine de traitement des eaux usées.		10 mg/l				
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Sédiments (eau douce)				0,484 mg/kg		
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Sédiments (eau salée)				0,048 mg/kg		
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Terre				0,032 mg/kg		
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	oral				22,2 mg/kg		
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Eau douce – intermittent		0,24 mg/l				

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine résines époxydiques 9003-36-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		29,39 mg/m3	aucun danger identifié
Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine résines époxydiques 9003-36-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		104,15 mg/kg	aucun danger identifié
Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine résines époxydiques 9003-36-5	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,0083 mg/cm2	aucun danger identifié
Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine résines époxydiques 9003-36-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		8,7 mg/m3	aucun danger identifié
Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine résines époxydiques 9003-36-5	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		62,5 mg/kg	aucun danger identifié
Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine résines époxydiques 9003-36-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		6,25 mg/kg	aucun danger identifié
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		4,93 mg/m3	aucun danger identifié
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,75 mg/kg	aucun danger identifié
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,87 mg/m3	aucun danger identifié
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,0893 mg/kg	aucun danger identifié
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,5 mg/kg	aucun danger identifié
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux			aucun danger identifié
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			aucun danger identifié
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux			aucun danger identifié
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			aucun danger identifié
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux			aucun danger identifié
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			aucun danger identifié
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets locaux			aucun danger identifié
bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane 1675-54-3	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			aucun danger identifié
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		7,8 mg/m3	
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		5,5 mg/kg	
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1,91 mg/m3	
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2,75 mg/kg	
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane	Grand public	oral	Exposition à long		1,38 mg/kg	

2425-79-8			terme - effets systémiques			
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques			
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux			
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux			
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques			
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques			
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux			
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques			
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets locaux			
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux			
1,4-bis(2,3-époxypropoxy)butane 2425-79-8	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques			

Indice Biologique d'Exposition:

Composant [Substance réglementée]	Paramètre	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Conc.	Sur la base d'indice biologique d'exposition	Remarque	Information supplémentaire
oxyde d'aluminium 1344-28-1	Aluminium	Créatinine urinaire	Carbone	50 µg/g	CH BAT		

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; $\geq 0,4$ mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; $\geq 0,4$ mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y a un risque d'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la réglementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat du produit livré	liquide
Couleur	Blanc
Odeur	Caractéristique
État	liquide
Point de fusion	Non applicable, Le produit est un liquide.
Température de solidification	< 5 °C (< 41 °F)
Point initial d'ébullition	> 250 °C (> 482 °F) pas de méthode / méthode inconnue
Inflammabilité	Actuellement en cours de détermination
Limites d'explosivité	Non applicable, Le produit n'est pas inflammable.
Point d'éclair	93,0 °C (199.4 °F)
Température d'auto-inflammabilité	> 400 °C (> 752 °F)
Température de décomposition	Non applicable, La substance/le mélange n'est pas autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les conditions d'utilisation prévues
pH	Le produit est non soluble (dans l'eau), Non applicable
Viscosité (cinématique) (40 °C (104 °F);)	> 20,5 mm ² /s
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
Pression de vapeur (21 °C (69.8 °F))	Mélange
Densité (25 °C (77 °F))	< 700 mbar; pas de méthode / méthode inconnue
Densité relative de vapeur: (20 °C)	2,06 - 2,12 g/cm ³ Néant
Caractéristiques de la particule	> 1
	Non applicable
	Le produit est un liquide.

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réagit avec les oxydants forts.

Réaction avec des acides forts.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité orale aiguë:**

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Résine époxy bisphénol F-épichlorydrine -----	LD50	> 5.000 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
2,2-Bis[P-(2,3- époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 420 (Acute Oral Toxicity)
1,4-BIS(2,3- éPOXYPROPOXY)BUT ANE (ETHER DIGLYCIDIQUE DU 1,4-BUTANEDIOL) 2425-79-8	LD50	1.118 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Résine époxy bisphénol F-épichlorhydrine -----	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	equivalent or similar to OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
2,2-Bis[P-(2,3- époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	LD50	> 2.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
1,4-BIS(2,3- éPOXYPROPOXY)BUT ANE (ETHER DIGLYCIDIQUE DU 1,4-BUTANEDIOL) 2425-79-8	LD50	1.130 mg/kg	lapins	non spécifié

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
1,4-BIS(2,3- éPOXYPROPOXY)BUT ANE (ETHER DIGLYCIDIQUE DU 1,4-BUTANEDIOL) 2425-79-8	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	11,01 mg/l	vapeur	4 h		Jugement d'experts

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Résine époxy bisphénol F-épichlorhydrine -----	irritant	4 h	lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
2,2-Bis[P-(2,3- époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	modérément irritant	24 h	lapins	Test Draize
2,2-Bis[P-(2,3- époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	irritant			Weight of evidence

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Résine époxy bisphénol F-épichlorhydrine -----	non irritant		lapins	equivalent or similar to OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
2,2-Bis[P-(2,3- époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	irritant			Weight of evidence
1,4-BIS(2,3- éPOXYPROPOXY)BUT ANE (ETHER DIGLYCIDIQUE DU 1,4-BUTANEDIOL) 2425-79-8	Category 1 (irreversible effects on the eye)		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Résine époxy bisphénol F-épichlorhydrine -----	Sub-Category 1A (sensitising)	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
2,2-Bis[P-(2,3- époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	sensibilisant	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
1,4-BIS(2,3- éPOXYPROPOXY)BUT ANE (ETHER DIGLYCIDIQUE DU 1,4-BUTANEDIOL) 2425-79-8	sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Résine époxy bisphénol F-épichlorydrine -----	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
2,2-Bis[P-(2,3- époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		EU Method B.13/14 (Mutagenicity)
2,2-Bis[P-(2,3- époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	negative with metabolic activation	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		non spécifié
1,4-BIS(2,3- éPOXYPROPOXY)BUT ANE (ETHER DIGLYCIDIQUE DU 1,4-BUTANEDIOL) 2425-79-8	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
1,4-BIS(2,3- éPOXYPROPOXY)BUT ANE (ETHER DIGLYCIDIQUE DU 1,4-BUTANEDIOL) 2425-79-8	positif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
1,4-BIS(2,3- éPOXYPROPOXY)BUT ANE (ETHER DIGLYCIDIQUE DU 1,4-BUTANEDIOL) 2425-79-8	positif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
Résine époxy bisphénol F-épichlorydrine -----	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
Résine époxy bisphénol F-épichlorydrine -----	négatif	oral : gavage		rat	OECD Guideline 486 (Unscheduled DNA Synthesis (UDS) Test with Mammalian Liver Cells in vivo)
2,2-Bis[P-(2,3- époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	négatif	oral : gavage		souris	non spécifié
2,2-Bis[P-(2,3- époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	négatif	oral : gavage		rat	OECD Guideline 488 (In Vivo Transgenic Cell Gene Mutation Assays)
2,2-Bis[P-(2,3- époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	négatif	oral : gavage		souris	non spécifié
2,2-Bis[P-(2,3- époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	négatif	oral : gavage		souris	non spécifié
1,4-BIS(2,3-	négatif	oral : gavage		souris	OECD Guideline 474

éPOXYPROPOXY)BUTANE (ETHER DIGLYCIDIQUE DU 1,4-BUTANEDIOL) 2425-79-8					(Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)
--	--	--	--	--	---

Cancérogénicité

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
2,2-Bis[P-(2,3-époxypropoxy)phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	Non cancérogène	oral : gavage	24 m daily	rat	masculin/féminin	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
2,2-Bis[P-(2,3-époxypropoxy)phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	Non cancérogène	dermique	2 y 3 times/w	souris	masculin	OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
Résine époxy bisphénol F-épichlorhydrine -----	NOAEL P > 750 mg/kg NOAEL F1 750 mg/kg NOAEL F2 750 mg/kg	étude sur deux générations	oral : gavage	rat	OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study)
2,2-Bis[P-(2,3-époxypropoxy)phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	NOAEL P >= 50 mg/kg NOAEL F1 >= 750 mg/kg NOAEL F2 >= 750 mg/kg	Two generation study	oral : gavage	rat	OECD Guideline 416 (Two-Generation Reproduction Toxicity Study)
1,4-BIS(2,3-éPOXYPROPOXY)BUTANE (ETHER DIGLYCIDIQUE DU 1,4-BUTANEDIOL) 2425-79-8	NOAEL P 55 mg/kg NOAEL F1 55 mg/kg	étude sur une génération	oral : gavage	rat	OECD Guideline 443 (Extended One-Generation Reproductive Toxicity Study)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Résine époxy bisphénol F-épichlorhydrine -----	NOAEL 250 mg/kg	oral : gavage	13 w daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
2,2-Bis[P-(2,3- époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	NOAEL 50 mg/kg	oral : gavage	14 w daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
2,2-Bis[P-(2,3- époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	NOAEL 100 mg/kg	dermique	13 w 3 times/w	souris	OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
1,4-BIS(2,3- éPOXYPROPOXY)BUT ANE (ETHER DIGLYCIDIQUE DU 1,4-BUTANEDIOL) 2425-79-8	NOAEL 200 mg/kg	oral : gavage	28 d daily	rat	OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Résine époxy bisphénol F- épichlorhydrine -----	LC50	5,7 mg/l	96 h	Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
2,2-Bis[P-(2,3-époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	LC50	1,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	EPA-660 (Methods for Acute Toxicity Tests with Fish, Macroinvertebrates and Amphibians)
1,4-BIS(2,3- éPOXYPROPOXY)BUTANE (ETHER DIGLYCIDIQUE DU 1,4-BUTANEDIOL) 2425-79-8	LC50	19,8 mg/l	96 h	Danio rerio	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
1,4-BIS(2,3- éPOXYPROPOXY)BUTANE (ETHER DIGLYCIDIQUE DU 1,4-BUTANEDIOL) 2425-79-8	EC10	1,11 mg/l	35 Jours	Danio rerio	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)

Toxicité (invertébrés aquatiques):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Résine époxy bisphénol F- épichlorhydrine -----	EC50	2,55 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
2,2-Bis[P-(2,3-époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	EC50	2,7 mg/l	48 h	Daphnia magna	autre guide
1,4-BIS(2,3- éPOXYPROPOXY)BUTANE (ETHER DIGLYCIDIQUE DU 1,4-BUTANEDIOL) 2425-79-8	EC50	75 mg/l	24 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Résine époxy bisphénol F- épichlorhydrine -----	NOEC	0,3 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
2,2-Bis[P-(2,3-époxypropoxy) phényl]Propane (Ether	NOEC	0,3 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3					
1,4-BIS(2,3- éPOXYPROPOXY)BUTANE (ETHER DIGLYCIDIQUE DU 1,4-BUTANEDIOL) 2425-79-8	EC10	8,93 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Résine époxy bisphénol F- épichlorhydrine -----	EC50	1,8 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
2,2-Bis[P-(2,3-époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	EC50	> 11 mg/l	72 h	Scenedesmus capricornutum	autre guide
2,2-Bis[P-(2,3-époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	NOEC	4,2 mg/l	72 h	Scenedesmus capricornutum	autre guide
1,4-BIS(2,3- éPOXYPROPOXY)BUTANE (ETHER DIGLYCIDIQUE DU 1,4-BUTANEDIOL) 2425-79-8	EC50	> 160 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
1,4-BIS(2,3- éPOXYPROPOXY)BUTANE (ETHER DIGLYCIDIQUE DU 1,4-BUTANEDIOL) 2425-79-8	NOELR	40 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Résine époxy bisphénol F- épichlorhydrine -----	IC50	> 100 mg/l	3 h	activated sludge, industrial	autre guide
2,2-Bis[P-(2,3-époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	IC50	> 100 mg/l	3 h	activated sludge, industrial	autre guide
1,4-BIS(2,3- éPOXYPROPOXY)BUTANE (ETHER DIGLYCIDIQUE DU 1,4-BUTANEDIOL) 2425-79-8	IC50	> 100 mg/l	3 h	activated sludge	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Résine époxy bisphénol F- épichlorhydrine -----	Non facilement biodégradable.	aérobie	0 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
2,2-Bis[P-(2,3-époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	not inherently biodegradable	non spécifié	12 %	28 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn- Wellens/EMPA Test)
2,2-Bis[P-(2,3-époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	Non facilement biodégradable.	aérobie	5 %	28 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
1,4-BIS(2,3- éPOXYPROPOXY)BUTANE (ETHER DIGLYCIDIQUE DU 1,4-BUTANEDIOL) 2425-79-8	Non facilement biodégradable.	aérobie	38 %	28 Jours	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)
1,4-BIS(2,3- éPOXYPROPOXY)BUTANE (ETHER DIGLYCIDIQUE DU 1,4-BUTANEDIOL) 2425-79-8	biodégradable de façon inhérente	aérobie	98 %	60 Jours	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Le tableau ci-dessous présente les données des substances classifiées présentes dans le mélange.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Résine époxy bisphénol F- épichlorhydrine -----	2,7 - 3,6		OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
2,2-Bis[P-(2,3-époxypropoxy) phényl]Propane (Ether diglycidique du Bisphénol A) 1675-54-3	> 2,64 - 3,78	25 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
1,4-BIS(2,3- éPOXYPROPOXY)BUTANE (ETHER DIGLYCIDIQUE DU 1,4-BUTANEDIOL) 2425-79-8	-0,269	25 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PBT ou vPvB

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Les exigences de la Directive Technique Suisse relative aux déchets (TVA ; SR814.600) ainsi que celles de la directive Suisse relative au Transport des déchets (VeVA ; SR814.610) doivent être satisfaites.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Code de déchet

08 04 09* adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR	3082
RID	3082
ADN	3082
IMDG	3082
IATA	3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Résine bisphénol -F-Epichlorhydrine,Résine bisphénol -A-Epichlorhydrine)
RID	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Résine bisphénol -F-Epichlorhydrine,Résine bisphénol -A-Epichlorhydrine)
ADN	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Résine bisphénol -F-Epichlorhydrine,Résine bisphénol -A-Epichlorhydrine)
IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Bisphenol-F Epichlorohydrin resin,Bisphenol-A Epichlorohydrin resin)
IATA	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Bisphenol-F Epichlorohydrin resin,Bisphenol-A Epichlorohydrin resin)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	9
RID	9
ADN	9
IMDG	9
IATA	9

14.4. Groupe d'emballage

ADR	III
RID	III
ADN	III
IMDG	III
IATA	III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Polluant marin
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable
-----	----------------

	Code tunnel:
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

Les classifications de transport énoncées dans ce chapitre sont valables en général pour les marchandises emballées et en vrac. Pour les emballages présentant un volume net maximal de substances liquides de 5 l ou un poids net maximal de matières solides de 5 kg par emballage individuel ou intérieur, les exceptions DS 375 (ADR), A197 (IATA), 2.10.2.7 (IMDG), NZ 4.3(10) peuvent être appliquées, suite à quoi la classification de transport pour la marchandise emballée peut diverger.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 2024/590):	Non applicable
Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012):	Non applicable
Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):	Non applicable

Teneur VOC (VOCV 814.018 Ord. sur les COV)	0 %
Teneur VOC (2010/75/EC)	< 3,00 %

Prescriptions/consignes nationales (Switzerland):

Remarques générales (CH):	Directive relative à la protection des jeunes au travail (ArGV 5, SR 822.115) : les jeunes de moins de 18 ans sont autorisés à utiliser ou à être exposés à cette préparation, dans le cadre de leur travail, seulement si le secrétaire d'Etat de l'Education, de la Recherche et de l'Innovation (SBFI) et le secrétaire d'Etat des Affaires Economiques (SECO) ont accordé une dérogation. Directive relative à la protection de la maternité (SR 822.111.52) : les femmes enceintes et les femmes qui allaitent sont autorisées à utiliser ou à être exposées à cette préparation, dans le cadre de leur travail, seulement s'il est prouvé par un spécialiste, sur la base d'une évaluation des risques, dans le cadre des activités et selon les mesures de protection prises, cette exposition n'induit aucun dommage à la mère ou à l'enfant. La réglementation exige des connaissances techniques pour la remise de certaines substances et préparations dangereuses (RS 813.131.21) : une obligation d'informer lors de la vente dans les magasins dédiés aux professionnels, des connaissances sont exigées lors de la vente aux utilisateurs professionnels. Ce produit est destiné à l'utilisation professionnelle et ne doit pas être remis à l'utilisateur privé.
---------------------------	--

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H360F Peut nuire à la fertilité.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:

ADG(-Code): Marchandises dangereuses australiennes (Code)

ADN: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

AS: Norme australienne

ASTM: American Society for Testing and Materials

ATE: estimation de la toxicité aiguë

CAS: Chemical Abstract Service

CLP: Règlement (CE) n° 1272/2008

CMR: Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique

DIN: Institut Allemand de normalisation

ECx: Concentration effective (x% niveau effectif)

ECHA: Agence Européenne des Produits Chimiques

EC-Nummer: Numéro de substance dans l'inventaire EU EINECS/ELINCS

ECTLV: Valeur limite du seuil communautaire européen

ED: Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques existantes commercialisées

ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées

EN : Norme européenne

ENCS: Inventaire japonais des substances chimiques

EPA: Agence américaine de protection de l'environnement

EU: Union européenne

EU EXPLD1: Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148

EU EXPLD2: Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148

EWC: Catalogue européen des déchets

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

GLP: Bonnes Pratiques de Laboratoire

HSNO: Substances dangereuses et nouveaux organismes

IARC: Agence Internationale de Recherche sur le Cancer

IATA: Association du Transport Aérien International

IBC-Code: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques

IC50: Moitié de la concentration maximale inhibitrice

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG-Code: Code Maritime International des Matières Dangereuses

IMO: Organisation Maritime Internationale

ISO: Organisation Internationale de Normalisation

LC50: Concentration létale médiane

LD50: Dose létale médiane

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

n.o.s.: Non Spécifié Ailleurs

NO(A)EC: Concentration sans effet (nocif)

NO(A)EL: Dose sans effet (nocif)

NZS: Norme néo-zélandaise

OECD: Organisation de Coopération et de Développement Economiques

OEL: Valeurs limites d'exposition professionnelle

OPPT: US EPA Bureau de la Prévention de la Pollution et des Toxiques

OPPTS: US EPA Bureau de la prévention, des pesticides et des substances toxiques

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

(Q)SAR: Relation (Quantitative) Structure-Activité

REACH: Règlement concernant le transport ferroviaire des marchandises dangereuses

RID: Règlement concernant le transport ferroviaire des marchandises dangereuses

SADT: Température de décomposition auto-accélérée

SDS: Nations Unies

STOT:

STOT SE: toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT RE: toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répété

SUSMP: Norme pour la planification uniforme des médicaments et des poisons

SVHC: Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)

TRGS: Règles techniques allemandes relatives aux substances dangereuses

UN: Nations Unies

VOC: Composé Organique Volatil

814.018 VOC Reg CH: Ordonnance suisse 814.018 sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils

vPvB: Très persistant, Très bioaccumulable

WGK: Classe de danger pour l'eau

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la réglementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (SDSinfo.Adhesive@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés